



La lettre d'information

UES SFR 13 SEPTEMBRE 2021

POINT CALENDRIER PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Le 01/09/2021

- La Direction a réuni pour le recueil d'avis le Comité Social et Économique Central (CSEC) le 1^{er} septembre 2021, le CSE B2B le 3, les CSE B2C et RSI le 6.
- Les instances ne se sont pas prononcées sur ce projet (mais en argumentant sur leurs positions via une déclaration), ce qui a amené la Direction à conclure et considérer que celles-ci rendaient un avis négatif.

Le 09 septembre 2021

- Le Livre 1 pour homologation à la DRIEETS est transmis aux Organisations Syndicales Représentatives

Le 10 septembre 2021

- Les comptes rendus des procès-verbaux du CSEC et des CSE B2B et B2C sont validés.
- Le compte rendu du PV du CSE RSI sera validé courant de cette semaine.
- D'après nos conseils, la Direction peut tout de même transmettre le dossier pour avis à la DRIEETS (Direction Régionale et interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), date prévisionnelle donnée par la Direction.

21/09/2021

- Concernant l'action en cours sur « la fraude au New Deal » le jugement sera rendu le 21 septembre

Début Octobre 2021

- La DRIEETS a un délai maximum de 21 jours pour rendre son avis, à compter du 10 Septembre 2021.
- La Direction pourra ensuite mettre en œuvre son projet et ce n'est qu'après cette procédure que les salariés éligibles au Plan de Départs Volontaires recevront leur courrier.

Le jugement du 21 septembre, l'avis de la DRIEETS, peuvent encore faire évoluer le projet, mais à date personne n'est en mesure de dire ce qu'il en sera.

Tous ensemble pour un syndicalisme constructif ouvert à tous et au service de tous les salariés !

Rejoignez l'équipe **CFTC**

L'énergie syndicale alternative, véritablement **à votre service !**



Retrouvez également toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> rubrique nos publications, dans l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>.